

Calanques : donnez votre avis

L'enquête débute ce matin. Le public a un mois pour dire s'il veut ou pas d'un parc national

Elle constituait l'une des étapes les plus attendues du processus de création du futur parc national des Calanques. L'enquête publique qui débute ce matin et durera jusqu'au 17 novembre - avec une prolongation éventuelle si les commissaires enquêteurs le jugent utile - marque la véritable entrée de la population dans le débat, même si des centaines de réunions d'information sur le sujet se sont succédé depuis près de douze ans.

L'occasion pour les partisans comme pour les adversaires du projet d'exprimer leurs certitudes ou leurs doutes, leurs espoirs ou leurs craintes, en sachant que leurs remarques seront portées à la connaissance des pouvoirs publics et qu'elles pourront peut-être influencer sur le cours des événements.

D'ailleurs, les appels à une participation massive se multiplient, émanant à la fois de ceux qui voient dans ce parc la seule garantie d'une protection à long terme d'un site naturel exceptionnel, et de ceux qui le décrivent comme un futur sanctuaire coupé des réalités locales, dont l'homme et ses activités seront progressivement exclus.

Tout en reconnaissant que dans ce dossier, il n'est pas facile pour elle d'être en même temps juge et partie, la direction du Groupement d'intérêt public des Calanques estime que "cette enquête est un plus qui intervient à la fin du processus mais dont il ne faut pas attendre de révolution". Les promoteurs du projet disent envisager "une participation assez forte, sans doute très largement supérieure au commun des enquêtes publiques; cela en raison de l'intérêt et des passions que ce dossier suscite". Le GIP affirme également que "si des demandes fortes ressortent de cette consultation, elles seront prises en compte".

En revanche, le groupement ne veut pas entretenir de fausses espérances quant à la suite des



le diminuant".

L'enquête publique n'est d'ailleurs pas une fin en soi. Rédigés en décembre, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête feront l'objet en janvier 2012 de discussions au niveau local visant à les intégrer dans une version 4 de la charte, aux côtés des observations issues des consultations institutionnelles. En février ou mars, l'approbation de cette version 4 sera soumise à l'assemblée générale du GIP, puis passera à nouveau devant le Conseil national des parcs nationaux et le Conseil national de protection de la nature pour un avis cette fois définitif. Le travail du GIP sera alors terminé et ce dernier sera dissous le 31 mars 2012. Tous les regards se

Les 11^e et 12^e arr. victimes d'ostracisme ?

La question est posée par la présidente de la fédération des CIQ du 11^e arrondissement, constatant que ce dernier ne dispose d'aucun registre permettant à ses habitants d'exprimer leur avis sur le futur parc et qu'aucune visite d'un commissaire enquêteur n'est programmée dans ce secteur pendant toute la durée de la consultation.

"Une situation d'autant moins compréhensible, selon Myriam Janin, que cet arrondissement participe largement à la création du futur parc puisque 71 hectares de son territoire se situent en aire optimale d'adhésion". Le maire Nouveau Centre du 6^e secteur, Robert Assante, s'en serait lui aussi ému auprès du président du GIP Calanques, Guy Teissier, ainsi que de la préfecture.

Interrogé sur cet "oubli", le GIP rappelle que "les modalités d'organisation de l'enquête publique relèvent de l'Etat", tout en soulignant que

le président du GIP a obtenu que cela puisse se dérouler, en quatre endroits différents, ce qui est déjà beaucoup. Le lieu de l'enquête affecté aux 9^e et 10^e arrondissements permettra aux Marseillais qui résident dans les 11^e et 12^e de s'y rendre sans difficulté. C'est pourquoi les habitants concernés ne doivent surtout pas se sentir écartés du projet. Ils pourront s'exprimer en précisant leur arrondissement d'appartenance et leur avis sera pris en compte avec autant d'intérêt que les autres".

Mais Myriam Janin n'en démord pas. "Les habitants du 11^e vivent très mal cette différence de traitement, notamment par rapport à ceux du 1^e secteur (1). Ils voient dans ce découpage une atteinte à la démocratie, se sentent exclus du dispositif et le ressentent d'autant plus durement qu'ils sont pour la plupart favorables à la création d'un parc national".

EN PRATIQUE

Toutes les personnes qui s'estiment concernées de près ou de loin par la création du parc national des Calanques peuvent donner leur avis sur le projet. Il leur suffit pour cela de se rendre dans l'un des 10 sites spécialement mis à la disposition du public dans les sept communes dont une partie du territoire est située à l'intérieur du futur parc. Ces dix sites sont :

- **À Marseille** : la Direction de l'aménagement durable (siège de l'enquête), 40 rue Fauchier (2e) ; la mairie du 1^{er} secteur (1^{er} et 7^e arrondissements), immeuble Léon Blum, 125 La Canebière (1er) ; la mairie du 4^e secteur (6^e et 8^e arrondissements), Villa Bagatelle, 125 rue Commandant Rolland (8^e) ; la mairie du 5^e secteur (9^e et 10^e arrondissements), 150 boulevard Paul Claudel (9^e)

- **À Cassis** : l'Hôtel de Ville, place Baragnon

- **À La Ciotat** : l'Office du tourisme, boulevard Anatole France

- **À la Penne sur Huveaune** : l'Hôtel de ville, 14 boulevard de la Gare

- **À Carnoux** : la salle des mariages de la mairie (1^{er} étage)

- **À Ceyreste** : l'Hôtel de Ville, place Général de Gaulle

- **À Roquefort La Bédoule** : l'Hôtel de Ville, 6 place de la Libération

Les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer peuvent néanmoins faire connaître leur point de vue par écrit en adressant leurs remarques et suggestions au Président de la Commission d'enquête, Mairie de Marseille, siège de l'enquête, Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme, 40 rue Fauchier, 13002 Marseille.

À noter encore que durant le mois d'enquête, le dossier complet du projet pourra être consul-

Ph.G.